

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Optique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

réclamation : contact@mupras.com

prise en charge : pec@mupras.com

adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

S : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9204 Société : R.A.M. 61696

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : G. H. C. H. F. O. N. A. F. A. T. E. U. P.

Date de naissance : 01/01/1953

Adresse : SOFA 12 IM 11 RDC Apt 9
Ain Chock Casablanca

Tél. : 0663669939 Total des frais engagés : 186,50 + 100 Dhs

Autorisation CNOP N° : AA215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

DR. BELGHAZAL Sareh
Médecine Générale
Rue 49, N° Appt. 8 Lot. Omarie
Hay Iznara Ain Chock - Casablanca
Tél. : 05 22 52 17 89



Cachet du médecin :

Date de consultation : 25/02/2021

Nom et prénom du malade : Abdellah Fatima Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Bronchial + de pression + hypothyroïde

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 25/02/2021

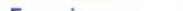
Signature de l'adhérent(e) :

Abdellah

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/07/2021	1		100,00 DH	Dr. G. GAZAL Sami Rue 19, N° App. 2104 Taylara Ain Chock Tél. 0522

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 ARMASIS MAJORELLIS Cooperativa Sofica L. N° 14 Ciudad Tlalch. California C.P. 70000 - Tel.: 05 22 50 81	25/02/2021	 PHARMACIE SOFICA C. Tlalch. California C.P. 70000 - Tel.: 05 22 50 81 = 7.965.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000

The diagram shows a spherical cap divided into 12 equal-sized spherical triangles by 12 great circles. The vertices of these triangles are labeled with numbers 1 through 12. The edges are also labeled with numbers 1 through 12, indicating the order of the vertices around the cap. The cap is oriented with a vertical axis labeled 'H' at the top, a horizontal axis labeled 'D' at the bottom-left, and a horizontal axis labeled 'B' at the bottom-right.

(Création, remont, adjonction)
ctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'E

Médecine Générale
Echographie

Ex. Médecin au CHU
Ibn Rochd de Casablanca
Service Chirurgie Pédiatrique

الطب العام
الفحص بالصدى

طبيبة سابقة بمستشفى الأطفال
ابن رشد قسم جراحة الأطفال

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
Tavanic 500mg cp 50 b6
P.P.V : 145,00 DH

6 116001 080670

145,00

Ordonnance

Casablanca le : 25/04/2021

Chienne Féline

① Tavanic 850mg
126,80 DH

② N° de deg 50mg

97,60 DH (3mg)

Escizostime 20mg (1mg)

41,80 DH

611 Aurocandy 40,00 DH

30,90 DH

④ Kenafix 75mg 10,20 DH

53,10 DH

⑤ Relaxocal 20,00 DH

Rue 49, N°6 - App. 8 Bâtissement Omariya - Ré
Aïn Chock - Casablanca - Tél.: 05.22.52.11.00

30 Compr

LOT: 296
PER: OCT 2022
PPV: 126 DH/50

97,60
PPV 97DH60
PER 09/22
LOT J2292-1

PPV: 97DH60
PER: 05/22
LOT: J1576-1

RELAXOL 500MG/2MG
CP B20
P.P.V: 53DH10

6 116000 060633

Hay Inara

② Di posse
32,50 x 3
1° P = 21,5

LOT: 641
PER: OCT 2023
PPV: 32 DH 50

140/2

86

23,90 x 1/2

70

② Polenx siw
22, 316

LOT: 641
PER: OCT 2023
PPV: 32 DH 50

LOT: 660
PER: DEC 2023
PPV: 32 DH 50

550
LOT
NOVOPHAR
HT.AV 23 P.P.V 23,90

Dr. BELGHAZAL Sarra
Médecine Générale
Rue 49, N° Appt. 8 Lot. Omariya
Casablanca - Tel. 05 22 52 17 89

688,90

97,60

186,50

CHARMIE MAJOREL
Cooperative Sofaca 1, N° 14
Ouled Taleb, Casablanca
Casablanca - Tel. : 05 22 50 31 42

AVLOCARDYL 40MG
CP SEC B50
P.P.V : 41DH80

LOT 20/2012
PER: 09/2023

6 118000

41180

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
Kardegic 75 mg. sac b 30
P.P.V : 30,70 DH

6 118000 061847 6 118000 061847

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
Kardegic 75 mg. sac b 30
P.P.V : 30,70 DH